



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 29807

## Texte de la question

M. Pierre-Christophe Baguet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie au sujet de l'indemnisation des « emprunts russes ». Depuis près de quatre mois que le recensement des titres est achevé, les porteurs d'emprunts russes attendent le projet de loi portant indemnisation que le Gouvernement s'était engagé à déposer rapidement. Or ce projet de loi ne figure toujours pas à l'ordre du jour ni de l'Assemblée nationale, ni du Sénat. Par ailleurs, le Gouvernement russe a déjà versé plus de la moitié des 400 millions de dollars (370 millions d'euros) prévus pour l'apurement de ce dossier. Ces fonds, versés sur un « compte d'affectation spéciale » ouvert par le Trésor public, devaient être placés afin de produire des intérêts. Ce n'a pas été organisé lors du vote de la loi de finances pour 1999 comme le ministère des finances et le rapporteur général du budget de la commission des finances de l'Assemblée nationale s'y étaient engagés, ce qui est très regrettable. Aujourd'hui, les porteurs d'emprunts russes ont le sentiment que le dossier s'enlise. Ils craignent que la procédure qui sera retenue par le Gouvernement n'écarte de trop nombreux titres de l'indemnisation. Il lui demande quand le Gouvernement entend déposer ce projet de loi et s'il est possible de connaître dès maintenant l'économie générale de la procédure d'indemnisation qui sera retenue.

## Texte de la réponse

Le recensement des porteurs de titres russes et des victimes de spoliations en Russie s'est achevé le 5 janvier 1999. Les titres déposés auprès du réseau du Trésor public sont en cours de recensement et de vérification, ce qui représente un travail considérable en raison de la variété des titres et de leur grand nombre. Les résultats définitifs seront connus dans quelques semaines et rendus publics, tout comme les conclusions du rapport que remettra au Gouvernement la commission présidée par M. Jean-Claude Paye, lorsqu'elle aura terminé ses travaux. Sur cette base, le Gouvernement transmettra dans les meilleurs délais au Parlement une proposition d'indemnisation, afin de lire rapidement, dans la transparence et l'équité, le dossier des emprunts russes et des spoliations en Russie. Le montant de l'indemnisation sera égal à celui versé par la Russie qui s'est engagée à payer à la France 400 millions de dollars. Cette somme sera augmentée d'un montant équivalant au produit du placement de la somme versée par la Russie dans l'attente de l'indemnisation. Ce placement est d'ores et déjà effectif. Il sera formalisé lors de la prochaine loi de finances.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29807

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 mai 1999, page 2765

**Réponse publiée le** : 12 juillet 1999, page 4292